

AU CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'Étudier le PRÉAVIS MUNICIPAL N° 70/2011-2016

SECTEUR VOIRIE – REMPLACEMENT DU BUS TOYOTA HIACE (1999)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis susmentionné s'est réunie le mercredi 18 février 2015 à 19h30 dans les locaux de la voirie.

Sa composition était la suivante :

Madame	Sophie Chadrin Noirat	ROLC
Messieurs	Pierre Chapuis	CDC
	Giuseppe Dalla Valle	CDC
	Frédéric Delacrausaz	ROLC
	José-Luis Hernandez	ROLC
	Jean-Claude Luget	PS
	Aleksandar Radic	CDC Président rapporteur

Madame Nathalie Jatton (Conseillère municipale) ainsi que Messieurs Francis Toledano (Chef du service des infrastructures et travaux), Nicolas Le Goff (Chef du service du patrimoine communal) et Jean-Claude Streuli (Chef du secteur voirie) étaient également présents pour compléter le préavis et répondre aux questions des membres de la commission. Nous les remercions pour leur disponibilité ainsi que pour les explications complémentaires fournies.

Compte tenu de l'objet du préavis, ce dernier a été traité lors de la même soirée que le préavis N° 69/2011-2016 « Secteur Voirie – Remplacement de la tondeuse hélicoïdale Ransomes (1989) » qui vient de vous être présenté.

COMMENTAIRES COMPLÉMENTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ

En complément du préavis municipal, Mme Jatton ainsi que MM les chefs de service/secteur nous ont communiqué les précisions suivantes :

- Le bus Toyota Hiace est très utilisé actuellement par la voirie et cette dernière le prête régulièrement au secteur de conciergerie ou au service jeunesse.
- Ce bus, qui a passé l'expertise technique à fin 2014, ne sera pas simplement remplacé mais il sera transféré du secteur voirie au service patrimoine communal (reste au sein du parc de véhicules de la commune).
- Le service du patrimoine communal continuera de le prêter au service jeunesse.
- Le transfert susmentionné réduira passablement l'utilisation des véhicules privés des concierges qui se monte actuellement à environ 7000 km par année (rétribués à 65 cts par kilomètre). La réduction estimée sera d'environ 4500 km et les concierges continueront à utiliser leurs véhicules privés pour environ 2500 km par année (utilisation non compressible d'avantage pour des raisons d'organisation et de périodicité des activités).
- Le nouveau bus Mercedes sera destiné exclusivement à la voirie ainsi qu'à ses besoins courants mais cette dernière continuera à le prêter en cas de nécessité (au service de jeunesse principalement).

Le choix du nouveau véhicule proposé dans le préavis N° 70/2011-20016 (Mercedes Vito) est principalement basé sur les éléments suivants :

- Véhicule quatre roues motrices avec des dimensions et places (9 places) comparables au bus Toyota actuel.
- Charge utile plus importante que celle de son concurrent Volkswagen qui a également fait partie de la sélection des véhicules analysés.
- A équipement égal, son prix d'achat est inférieur à celui du Volkswagen.
- La main d'œuvre pour les services d'entretien est gratuite pendant 10 ans ou 100'000 km. En sachant que la voirie parcourt environ 9'000 km par année avec le véhicule actuel, aucun frais sur la main d'œuvre (services d'entretien) ne sera occasionné durant 10 ans sur le nouveau véhicule.
- Il est équipé d'une boîte automatique qui facilite son utilisation vu les nombreux et courts arrêts effectués par la voirie en bord de routes.
- Il a 190 chevaux (le bus actuel en a 90) et pollue/consomme moins que le bus Toyota (moteur Diesel, Euro 6 / ce modèle n'existe pas en moteur essence).

QUESTIONS DE LA COMMISSION

Suite aux compléments ci-dessus ainsi qu'à la présentation visuelle du Mercedes Vito (véhicule prêté par le fournisseur), la commission a posé diverses questions et obtenu les réponses suivantes :

- Etant donné que M. Streuli nous a dit que le bus actuel (Toyota Hiace) est utilisé à hauteur de 9'000 km par année, comment se fait-il qu'il n'affiche « que » 90'000 km au compteur alors qu'il a 16 ans ?

M. Streuli nous précise que l'utilisation du bus actuel à hauteur de 9'000 km par année a été mesurée ces dernières années et qu'elle correspond à l'utilisation présente. Néanmoins, ce véhicule a été nettement moins utilisé les premières années qui ont suivi son acquisition, ce qui explique une moyenne d'utilisation de 5'625 km/an depuis son achat en 1999 (90'000 km : 16 ans).

- Vu l'abandon le 15 janvier dernier par la Banque Nationale Suisse du taux de change plancher EUR/CHF de 1.20, pouvons-nous envisager un prix final inférieur à celui mentionné dans le préavis (primes EURO) ?

Le coût mentionné dans le préavis est basé sur les prix Mercedes d'avant le 15 janvier 2015 et ne tient pas compte d'une éventuelle baisse due à la chute du cours EUR/CHF. Au vu de ce qui précède, une baisse du prix final est bien évidemment envisageable si la commande est passée aux conditions actuelles (plus favorables vu la baisse du cours de change EUR/CHF).

PRISE DE POSITION DE LA COMMISSION

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les Conseillers,

au vu de l'exposé qui précède, la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 70/2011-2016 vous propose, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

Crissier, le 2 mars 2015

Pour la commission

Le Président rapporteur

M. Aleksandar Radic





MUNICIPALITE DE CRISSIER
Tél. 631.96.14

Crissier, le 2 mars 2015

**Décompte des jetons de présence de la Commission du Conseil communal
chargée de l'étude du préavis NO 70/2011-2016
(A remplir par le Président de la Commission)**

Objet du préavis: Voirie – remplacement du bus Toyota

Date de la (des) séances : mercredi 18 février 2015

Membres	Nbre d'heures			Total
Sophie CHAORIN NOIRAT	45 min.	à fr.	45.—	33,75
Pierre CHAPUIS	45 min.	à fr.	45.—	33,75
Giuseppe DALLA VALLE	45 min.	à fr.	45.—	33,75
Friedrich DELACROIX	45 min.	à fr.	45.—	33,75
Jose-Luis HERNANDEZ	45 min.	à fr.	45.—	33,75
Véronique LUDET	45 min.	à fr.	45.—	33,75
Aleksandar RADIC	45 min.	à fr.	45.—	33,75
		à fr.	45.—	
		à fr.	45.—	
		à fr.	45.—	
		à fr.	45.—	
		à fr.	45.—	
Aleksandar RADIC, rapport	1	à fr.	45.—	45.—
frais postaux				
TOTAL				Fr. 281,25

Date : 02/03/2015

Signature du Président

P.S. Cette formule est à remettre au Greffe municipal sitôt les travaux de la Commission terminés